

Re'eh

19 Août 2017
27 Av 5777

996

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Vision de la bénédiction

«Voyez, je vous propose en ce jour, d'une part la bénédiction, la malédiction, de l'autre» (Dévarim 11,26)

Moché Rabbénou demande au peuple juif d'observer comment il leur propose la bénédiction et la malédiction. Méditons ce point : comment le peuple a-t-il vu de ses propres yeux la bénédiction et la malédiction, qui ne se sont pas encore matérialisées, n'étant que de l'ordre de la parole, et pourquoi Moché leur a-t-il dit « Voyez, je vous propose en ce jour » ? Car ils ont vu de leurs propres yeux l'essence de la bénédiction et celle de la malédiction.

On pourrait expliquer que l'homme, tel qu'il a été créé, est limité dans sa vision matérielle, et il en va de même pour les sens comme l'audition, l'odorat, ou le goût. Ceux-ci sont certes limités, mais les sens spirituels ne le sont aucunement. C'est pourquoi les Tsaddikim voient au loin, et savent même des choses qu'ils n'ont pas entendues directement, étant donné qu'ils entendent avec leur cœur. Nous apprenons de là que les Tsaddikim, par le pouvoir de la Torah qu'ils possèdent, s'élèvent au-dessus des sens matériels limités, et accèdent à des sens spirituels illimités.

Le terme réé (voyez) provient du terme ora (lumière), or il n'y a pas d'autre lumière que la Torah. Un homme qui s'emplit de la lumière de la Torah aura le privilège d'une vue infinie, bien au-delà d'une vision physique limitée. De même, lorsqu'un homme s'éclaire par la lumière de la Torah, il mérite de voir une abondance de bénédictions et de réussite. Il se trouve donc que la vision de la bénédiction s'effectue par le biais de l'étude de la Torah qui prodigue la bénédiction à l'homme.

Le Ram'hal (Méssilat Yécharim 2) explique qu'il y a deux sortes d'aveugles : l'un est réellement limité dans sa vision physique, et malgré toute sa bonne volonté, il ne pourra jamais voir, et un autre type d'aveugle pourrait voir selon les voies naturelles, mais il préfère rester aveugle au savoir et dénier la lumière de la vérité. Moché a dit au peuple « réé », à savoir : ouvrez les yeux et regardez la voie de la vérité pour que vous puissiez hériter des bontés et des bénédictions, et que la malédiction ne soit pas votre lot, à D.ieu ne plaise. Si l'homme s'aveugle pour éviter de découvrir la vérité, c'est déjà une malédiction en soi, en plus des malédictions supplémentaires qu'il recevra par décret de la Torah.

Un jour, une mère de jumelles vint me voir. Elle me raconta que lorsqu'elle était enceinte, les médecins lui avaient recommandé de procéder à une interruption de grossesse, car ils n'entendaient pas le battement de cœur de l'un des fœtus, qui, semblait-il, était mort. Puisque le fœtus mort pouvait porter atteinte au fœtus vivant, c'était la seule solution, aux dires des médecins. Elle me raconta qu'elle était venue me voir

au moment de sa grossesse, et que je lui avais ordonné fermement de ne pas faire d'interruption de grossesse : étant donné que la vie d'un des fœtus était sujette au doute et que le second était vivant avec certitude, cet acte était un meurtre absolu. Elle refusa donc de s'y soumettre et, grâce à D.ieu, mérita, en dépit des prévisions des médecins, de mettre au monde des jumelles en bonne santé. Cette femme me demanda : comment avais-je su lui dire de ne pas pratiquer d'interruption de grossesse, en dépit de l'avertissement des médecins ? Je lui répondis que les médecins sont dotés d'une vision humaine, mais qu'en revanche, le Saint béni soit-Il offre une assistance divine à un homme qui se donne de la peine dans la Torah, en élargissant sa vision et en lui permettant de voir des choses cachées. En outre, j'ai eu confiance et foi dans le mérite de mes saints ancêtres, puisse-t-il nous protéger.

Souvent, derrière la bénédiction se trouve la malédiction, et derrière la malédiction, la bénédiction. En général, la richesse est dans la catégorie de la bénédiction, mais dans certains cas, elle est néfaste, et plutôt que de jouir de la bénédiction de l'argent, l'homme ne fait qu'en souffrir. En revanche, il arrive qu'un homme soit frappé d'un grand malheur et qu'il lui semble que son monde s'écroule, mais justement à partir de la difficulté et du malheur, il a le mérite de voir des bénéfices et de grandes délivrances. Moché a expliqué au peuple juif que s'ils veillaient à suivre scrupuleusement la voie de la Torah, ils mériteraient d'être sauvés de la malédiction qui se tient derrière la bénédiction, et auraient le mérite d'être bénis par la brakha qui se tient derrière la malédiction, en comprenant alors que ce n'est pas une malédiction, mais un voilement de la Face en vue de leur apporter la brakha.

Le Saint béni soit-Il a demandé à Ses fils d'élargir leur vision et de voir l'ampleur des bontés et des bénédictions qui les attendent s'ils choisissent la voie de la justice et du bien. Les fruits de la bénédiction – tout comme ceux de la malédiction, que D.ieu préserve – sont donnés à voir et contempler, comme il est dit de ceux qui respectent la septième année chabbatique (Vayikra 25, 21) : « Je vous octroierai Ma bénédiction ». Il existe de nombreuses histoires prodigieuses sur la bénédiction dont ont joui ceux qui ont respecté la chemita, une brakha qu'il est possible de voir de ses propres yeux : la terre sur laquelle aucun travail n'a été effectué pendant l'année de la chemita a produit une récolte abondante et de bonne qualité au-delà de toute logique, sachant que l'agriculteur s'est abstenu de tout travail et n'a rien fait pour améliorer sa production ; mais le Saint béni soit-Il, en voyant son sacrifice en faveur de la chemita, lui a octroyé la bénédiction en la lui montrant dans sa production au-delà de toutes les espérances.



	All.	Fin	R. Tam
Paris	21h42*	21h50	22h48
Lyon	20h25	21h30	22h22
Marseille	20h18	21h21	22h10

(*) Horaires données à titre indicatif, vérifiez les horaires de votre communauté

Paris * Orh 'Haïm Ve Moché
32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem * Pninei David
Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod * Orh 'Haïm Ve Moshe
Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana * Kol 'Haïm
Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il



Hilloula

- Le 27 Av, Rabbi Yéhoua Petya
- Le 28 Av, Rav Avraham 'Haïm Adès
- Le 29 Av, Rabbi Chemouél Salanar
- Le 30 Av, Rabbi 'Hamani Allouche
- Le 1er Elloul, Rabbi David Hanaguid
- Le 3 Elloul, Rabbi Yossef Charim
- Le 3 Elloul, Rabbi Avraham Its'hak Hacohen Kook
- Le 3 Elloul, Rabbi Elyahou d'Anssani, élève du Or 'Ha'haïm Hakadoch



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Des jumelles

Des jumelles qui avaient grandi à Lyon étaient venues me demander, à plusieurs reprises, une brakha pour rencontrer l'âme sœur. Enfin, grâce à D.ieu, toutes deux se marièrent avec des jeunes hommes de bonnes familles – Sebban et Dray.

Cependant, si l'une d'entre elles eut rapidement des enfants, les années passaient et sa jumelle n'en avait toujours pas. La première était déjà mère de deux enfants, et en attendait un troisième, mais sa joie n'était pas entière, car la situation de sa sœur était malheureusement inchangée.

Toutes deux se rendirent à la Yéchiva de Lyon, où elles vivaient encore après leurs mariages, et demandèrent à me parler à la fin de mon cours hebdomadaire.

La sœur qui avait des enfants éclata immédiatement en sanglots : « Cela fait cinq ans que je suis mariée, j'ai déjà deux garçons et suis de nouveau enceinte, mais ma joie ne peut être entière tant que ma sœur n'a pas d'enfants. »

Immédiatement, sa sœur enchaîna : « Je n'envie pas ma sœur, à D.ieu ne plaise, et lui souhaite tout le bien du monde, entre autres d'avoir une grande et belle famille, mais je souffre énormément du regard de mon mari, que je sens malheureux d'avoir épousé une femme qui ne peut lui donner d'enfants. »

En entendant les deux sœurs, je fus extrêmement peiné et touché, en particulier par la douleur de celle, si sensible et compatissante, qui avait des enfants. En dépit de son bonheur personnel, elle était si peinée pour sa sœur que sa joie n'était pas entière. Du fond du cœur, je bénis celle qui n'avait pas d'enfants, ajoutant : «

Avec l'aide du Ciel, cette année, tu seras encore plus heureuse et joyeuse que ta sœur. »

– Comment pourrais-je être plus heureuse que ma sœur ? s'écria celle-ci étonnée. Même si, par miracle, j'ai le mérite d'être mère cette année, je n'aurai qu'un enfant, tandis que ma sœur en aura déjà trois !

– D.ieu est-Il limité ? Vous pourriez bien avoir cette année quatre enfants – soit plus que votre sœur ! »

En entendant cela, les yeux de celle qui avait des enfants étincelèrent et elle répondit un vibrant « Amen ! Puisse ma sœur être plus heureuse que moi ! ». La grandeur d'âme dont elle témoignait ainsi m'impressionna beaucoup : elle se souciait plus du bonheur de sa sœur que du sien.

Les deux sœurs me quittèrent pleines de émouna, certaines que cette année, celle qui n'avait pas d'enfants serait exaucée, et serait encore plus heureuse que sa sœur. Les faits confirmèrent cet espoir, puisque, la même année, alors que sa sœur donnait naissance à son troisième enfant, elle eut des quadruplés ! J'eus même le mérite d'être sandak de l'un d'eux, lors de la brit-mila qui eut lieu à l'école juive de Lyon.

Cette histoire eut un grand retentissement à Lyon, où elle suscita un important kiddouch Hachem. Car tous constatèrent que le Saint béni soit-Il n'est distant d'aucun Juif recherchant Sa proximité avec une véritable émouna, dans l'esprit du verset : « D.ieu est proche de tous ceux qui L'invoquent, de tous ceux qui L'appellent avec sincérité. Il exécute la volonté de ceux qui Le craignent, entend leurs supplications et leur porte secours. » (Téhilim 145:18-19)



PAROLES DE NOS SAGES

Le 'hessed invite la compassion divine

« Qu'il te prenne en pitié et te dédommage en te multipliant. » (Dévarim 13, 18)

Le peuple juif a trois signes distinctifs : ils sont compatissants, timides et prodiguent du bien. Compatissants, comme il est dit : « Qu'il te prenne en pitié et te dédommage » (Yévamot 79b).

Nos Sages ont aussi dit (Chabbat 152b) sur ce verset : « Toute personne qui a pitié des créatures, on a pitié d'elle du Ciel. »

Le Gaon Rabbi Avraham Yaakov Pam zatsal, dans son ouvrage Atéret Lamélekh, explique que l'on apprend de là la grandeur de la bonté du Saint béni soit-Il.

Lorsque l'homme mérite une punition selon la Loi, que fait le Saint béni soit-Il dans Sa grande bonté ? Il lui offre une opportunité d'accomplir un acte de compassion envers autrui et de mériter ainsi la compassion divine.

Un Juif aisé relata une histoire qu'il avait vécue :

« J'étais un nouvel immigrant originaire de Bagdad. J'étais seul, sans connaissances ni amis. Je cherchai un endroit pour gagner ma vie, j'arrivai à Jérusalem et entrai dans la synagogue Ohel Ra'hel, où je rencontrai un prodigieux Tsaddik, nommé Rabbi Salman Moutsafi. Il prétendit me connaître de l'étranger et s'intéressa à ma situation. Je lui racontais que je cherchais une source de subsistance dans la région de Tel-Aviv où on m'avait octroyé un petit appartement.

Il promit de s'intéresser à mon sort.

Lorsque Rabbi Salman apprit que je n'avais aucune connaissance à Jérusalem, il se mit lui-même à me chercher un lieu pour passer la nuit jusqu'à ce que les choses s'arrangent, ce qui, naturellement, dura plusieurs jours. Il me trouva, entretemps, une place dans un hôtel et m'expliqua : « Pour la nourriture, je ne te conseille pas de manger, car on ne peut se reposer sur la cacherooute des aliments servis ici, et du reste, nous ne disposons pas du budget nécessaire pour payer ces coûteux repas. »

En conséquence, Rabbi Salman m'apportait en personne, chaque jour, un repas riche tout en me prodiguant ses encouragements. Pendant ce temps, il fit jouer ses relations et me trouva un emploi non loin de là où j'habitais. Après avoir séjourné deux semaines à Jérusalem, je rentrais chez moi, heureux. »

Plus tard, il s'avéra que les bons repas apportés par Rabbi Salomon à cet homme, chaque jour pendant deux semaines, étaient ses propres repas ! Il y renonça en faveur de son prochain, se privant lui-même de nourriture ! Il le cacha à son épouse, la Rabbanite, pour que personne ne soit au courant des bonnes actions qu'il entreprenait.



DE LA HAFTARA

Haftara de la semaine :

« Ô infortunée, battue par la tempête, privée de consolations »

(Yéchayahou 54)

Lien avec la paracha : cette haftara est l'une des sept Chabbatot de consolation qu'on lit à partir du Chabbat suivant le 9 Av, dont le thème est centré sur des propos de consolation adressés au peuple juif.



CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

Aux conditions suivantes

Si l'on entend des commérages sur son prochain, et que nous avons des éléments évidents qui prouvent leur véracité, il est permis d'y croire aux conditions suivantes :

1. Il n'y a pas lieu de juger cet homme favorablement.
2. C'est une chose significative et non insignifiante.
3. Les choses significatives, il peut les voir de lui-même.
4. Il pourrait en tirer un bénéfice pour le futur.
5. Il est uniquement permis de croire ces éléments dans son cœur, mais pas de les raconter aux autres, ni de lui faire perdre de l'argent ou de le frapper.



EN PERSPECTIVE

Se renforcer et mériter la bénédiction

Les enfants de la famille M. se distinguaient par leur énergie et leur polissonnerie, mais il semblait que le petit Avreimi l'emportait sur tout le monde. La famille était habituée à des incidents surprenants qu'il leur offrait de temps en temps, mais ce qui se passa ce matin-là dépassa l'imagination.

Quelque temps auparavant, dans le séminaire où étudiait la fille aînée de la famille M., une campagne de renforcement sur les bénédictions avait été organisée, dans le cadre de laquelle les élèves devaient s'engager à se renforcer sur un point particulier dans le domaine des bénédictions et de leurs lois.

Les jeunes filles accueillirent la nouvelle avec joie et enthousiasme. Chacune d'entre elles s'engagea à respecter un détail particulier qu'elle jugeait nécessaire de renforcer. Plusieurs filles choisirent d'en faire plus, et parmi elles, l'héroïne de notre histoire, qui prit un engagement particulier : ne réciter de bénédiction que si quelqu'un pouvait y répondre amen.

Pendant une grande partie de la journée, elle put tenir cet engagement assez facilement, mais le matin, un défi l'attendait : comme le séminaire où elle étudiait était situé au centre de Jérusalem, elle devait quitter la maison tôt le matin, à l'heure où les membres de la famille dormaient encore.

Le petit Avraham avait l'habitude de se lever tôt chaque matin, et lorsqu'il entendit la demande de sa sœur, il s'emplit de fierté, et accepta joyeusement sa proposition de répondre amen à ses brakhot.

Cela devint une règle établie. Chaque matin, Avreimi attendait patiemment dans la cuisine sa sœur qui se préparait un verre de boisson chaude, écoutait sérieusement la brakha, puis répondait amen joyeusement et continuait à jouer.

Ce matin-là, Avreimi se leva encore plus tôt que d'habitude. Tout le monde dormait encore, et personne ne fit attention au petit garçon qui avait disparu et s'était dirigé vers le toit par la fenêtre de sa chambre, située au deuxième étage de leur maison.

Quelques minutes plus tard, la fille aînée se réveilla et se prépara rapidement en vue de son départ vers le séminaire. En entrant dans la cuisine, elle fut quelque peu surprise de ne pas y trouver son frère. Elle se prépara une boisson chaude, et avant de réciter la bénédiction, elle se mit à chercher Avreimi.

Elle espéra le trouver assis dans un coin du salon, occupé à jouer, mais étonnamment, il n'y était pas. « Peut-être dort-il encore »,

pensa la jeune fille, mais il ne se trouvait pas dans son lit.

Lorsqu'elle ne le trouva dans aucune chambre de la maison, la crainte l'envahit. Elle descendit à toute allure dans la cour de l'immeuble, où il jouait parfois, mais ne l'y trouva pas non plus.

Elle commençait vraiment à se faire du souci. Qui savait où se trouvait le petit ?

Soudain, elle se souvint : le toit ! Elle avait déjà remarqué que l'espace vide du toit à proximité du deuxième étage de leur appartement attirait son petit frère. Déjà la veille au soir, sa mère avait réussi à le tirer de la fenêtre de sa chambre après qu'il avait réussi à s'échapper par là sans que personne le voie...

Des pensées effrayantes se glissèrent dans son esprit tandis qu'elle se hâtait en direction de la fenêtre menant au toit. Tout en regardant autour d'elle, elle ne l'aperçut pas, et commença à l'appeler d'une voix paniquée : « Avreimi, où es-tu ? » Soudain, elle entendit une voix étouffée en provenance d'un coin du toit : « Je suis là ! »

Elle accourut de toutes ses forces vers la source de la voix et vit alors, effarée, des mains accrochées de l'autre côté de la barrière. Un simple regard lui suffit pour comprendre le danger auquel elle faisait face ; le petit Avreimi se tenait de l'autre côté de la barrière du toit, s'agrippant avec le reste de ses forces, alors que ses pieds reposaient difficilement sur une petite saillie située sous la barrière de la terrasse.

Puisant une énergie inconnue, elle tendit la main et tira de toutes ses forces le petit vers l'autre côté du toit. Elle eut du mal à imaginer ce qui se serait passé si elle était arrivée une minute plus tard. À côté d'elle se tenait son petit frère qui la regardait les yeux baissés. Il savait qu'il ne s'était pas bien conduit et il le regrettait de tout cœur. Il comprit qu'il devait la dédommager pour le choc qu'il lui avait causé, et se hâta de rentrer à la maison.

Bien vite, il revint avec un verre en main. « Prends le verre, récite la brakha et je vais répondre amen », dit-il.

« Béni sois-Tu, D.ieu, Roi de l'univers, qui a tout été créé par Sa parole. » Cette bénédiction prit alors une dimension supplémentaire, et Avreimi y répondit amen avec intensité.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David Hanania Pinto chelita



Le maasser chéni consommé à Jérusalem

« Et tu le consommeras en présence de l'Éternel, dans la localité qu'il aura choisie comme résidence de Son nom. » (Dévarim 14, 23)

La Torah a ordonné à tout homme d'apporter les fruits du maasser chéni à Jérusalem ; s'il n'en a pas la possibilité, il doit alors le racheter et apporter l'argent équivalent à Jérusalem, y acheter des aliments et les y manger dans la sainteté. Ce n'est pas une chose aisée : pourquoi la Torah nous a-t-elle ordonné de consommer le maasser chéni précisément à Jérusalem, alors que chacun pourrait le manger dans sa ville en ayant à l'esprit de le consommer au nom du Ciel ?

En effet, Jérusalem était le centre de la Torah et le siège du Sanhédrin, dont la voix de la Torah émanait dans toute sa pureté. Et bien qu'ils se rendissent en pèlerinage à Jérusalem trois fois par an, ce n'était pas suffisant, car ils étaient alors préoccupés par la fête et les mitsvot qui y sont liées, et n'étaient pas disponibles pour prêter attention à la voix de la Torah qui résonnait dans la Ville sainte.

C'est pourquoi la Torah a ordonné à l'homme de monter à Jérusalem dans un moment serein et paisible pour y consommer le maasser chéni, et par la même occasion, voir et écouter la voix de la Torah.

Autre point lié au maasser chéni à Jérusalem : l'annulation du principe de « par ma force et celle de mon poignet », cette impression de devoir sa réussite à ses efforts, et la nécessité de reconnaître qu'au contraire, tout provient de D.ieu, loué soit-Il. En assistant à des miracles dévoilés, on se remémore que le Saint béni soit-Il est le Dirigeant du monde entier et que personne n'existe à part Lui. Il va de soi que l'on parvenait à cette vérité puissante contrant le sentiment de pouvoir personnel uniquement lorsqu'on voyait et entendait l'étude de la Torah à Jérusalem.



L'intention ne compte pas

Dans notre paracha, la mitsva de tsédaka est mise en valeur ; la Torah insiste sur l'importance de la tsédaka et des actes de bonté des hommes.

L'auteur du Tanya zatsal expliqua un jour à ses 'has-

sidim que bien qu'il ait été décrété à propos de la prière : « Il vaut mieux [en réciter] peu avec l'intention appropriée que beaucoup sans intention », cela ne s'applique pas à la tsédaka.

Plus, il vaut mieux multiplier les dons à la tsédaka même sans l'intention adéquate, que d'en donner peu avec l'intention appropriée, car l'essentiel de la tsédaka est d'aider et de sauver notre prochain.



DES HOMMES DE FOI

, Tranches de vie - extraits de l'ouvrage Des hommes de foi biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto

Rabbi Yi'hia Cohen, de mémoire bénie, était un notable de Casablanca. Il était l'adresse incontournable pour tout ce qui avait trait à la sainteté et témoignait beaucoup d'honneurs aux Rabbanim. Une fois, le Tsaddik Rabbi Pin'has Cohen zatsal, descendant du Tsaddik Rabbi David ben Baroukh, manifesta la volonté d'aller se recueillir sur la tombe du Tsaddik Rabbi Kalifa ben Malka, et Rabbi Yi'hia s'offrit de l'y emmener en voiture.

À cette époque, les voitures étant encore assez rares, et les routes difficilement praticables. Au cours du voyage vers Agadir, la voiture se retourna dans un virage. Elle fit trois tonneaux et quitta la route. Encore quelques centimètres et c'était la chute inévitable dans un profond ravin.

Réalisant le danger, Rabbi Pin'has cria, affolé : « Que ce soit Ta volonté que le mérite du Tsaddik Rabbi 'Haïm Pinto nous protège, que nous soyons sauvés et ne périssions pas dans le précipice ! »

Tout à coup, ils eurent l'impression qu'une force cachée arrêta le véhicule et le projetait en direction de la route.

Après quelques minutes, quand les deux Tsaddikim se remirent de cette aventure traumatisante et du grand miracle qu'ils venaient de vivre, Rabbi Yi'hia se tourna vers Rabbi Pin'has et lui demanda : « Pourquoi avez-vous invoqué le mérite

de Rabbi 'Haïm Pinto au moment où vous auriez pu invoquer celui de votre ancêtre, Rabbi David ben Baroukh ? »

Rabbi Pin'has fut quelque peu surpris de la question mais avait une explication toute prête à lui fournir :

« Il faut que tu saches que les descendants des Tsaddikim doivent croire également dans le pouvoir des autres Sages, avec lesquels ils n'ont pas un lien direct. Car un Tsaddik n'est pas toujours disponible pour aider ses proches. »

« Quand nous étions en danger, poursuivit-il, j'ai effectivement pensé mentionner le mérite de mon ancêtre. Mais j'ai vu alors qu'il était occupé, à ce moment-là, à trouver des mérites à une femme qui lui avait adressé sa prière. C'est pourquoi je me suis tourné immédiatement vers Rabbi 'Haïm Pinto. Il s'est empressé de nous aider, en détournant le véhicule. Ce n'est pas tout – ajouta-t-il, comme s'il révélait un secret – comme le temps pressait, Rabbi 'Haïm n'a pas demandé au Créateur d'annuler ce mauvais décret, mais il a agi seul et très rapidement. »

Le Tsaddik décrète et D.ieu accomplit...